

Bulletin d'adhésion 2019-2020

(1er octobre 2019 - 30 septembre 2020)

Vous souhaitez rejoindre un réseau de professionnels dynamiques et engagés ? Partager votre expérience d'exploitant ? Etre informé des dernières actualités du secteur ? Obtenir facilement et rapidement des réponses aux questions que vous vous posez ? Alors, n'attendez plus et rejoignez vite le plus grand réseau d'exploitants de Parcs de Loisirs Actifs en adhérant au SLA. Découvrez, sans tarder les services inclus dans votre adhésion :

Consultation téléphonique avec avocat en droit du travail : 240 € TTC.....	INCLUS
Consultation téléphonique avec avocat en fiscalité : 300 € TTC.....	INCLUS
Consultation téléphonique avec avocat en droit de l'urbanisme : 240 € TTC.....	INCLUS
Mise à disposition de documents type (contrat de travail, POSS, etc...) 150 € TTC	INCLUS
Accompagnement démarche Qualité Tourisme (tous les 5 ans)	450 €
Remise sur les formations -jusqu'à -15 % de réduction.....	INCLUS
Entrée au Congrès annuel du SLA 60 € TTC.....	INCLUS
Publication d'offres d'emploi sur le site Internet du SLA.....	INCLUS
Référencement de votre parc sur l'annuaire en ligne du SLA.....	INCLUS
Inscription sur la liste de diffusion des adhérents du SLA.....	INCLUS

Et en plus.....

Nous proposons à nos adhérents **plusieurs assurances, notamment une RC Pro** couvrant de nombreuses activités.

Avec près de 400 adhérents, le SLA oeuvre quotidiennement à la défense et la valorisation des activités de loisirs. Le syndicat collabore à l'évolution réglementaire, en participant activement à l'élaboration des normes de construction et d'exploitation des différentes activités représentées.

Le SLA accueille également de nombreux partenaires, principaux fournisseurs des sites de loisirs, et se veut être le porte-parole de toute une industrie moderne, innovante et professionnelle.

Enfin, le SLA a obtenu **sa représentativité, par le Ministère du Travail**, depuis le 26 juillet 2017.

Soucieux de la qualité des sites adhérents, le syndicat participe également au Comité de Pilotage **Qualité Tourisme™** en faisant évoluer la marque et en créant de nouveaux référentiels adaptés à l'ensemble des activités de loisirs.

Le SLA organise également **des formations** afin de professionnaliser, vous et vos équipes, aux compétences du tourisme et des loisirs : Management, Accueil, Communication, etc...

Enfin, deux interlocutrices vous sont dédiées afin de répondre à toutes les questions que vous vous posez.

**POUR QUE NOTRE SYNDICAT SOIT ACTEUR DE L'ÉVOLUTION
DE NOTRE MÉTIER, ADHÉREZ !**



Bulletin d'adhésion 2019-2020

(1er octobre 2019 - 30 septembre 2020 - A payer avant le 31 mars 2020)

Dans le cas où plusieurs sites/parcs adhèrent au SLA merci de remplir un bulletin par site/parc

LE SITE

Nom de la société : Code NAF :

Nom du site : Structure juridique :

Activité principale : PAH Trampoline Parc Escape Game Parcs aquatiques Autre

Adresse : CP Ville :

Site Internet : Téléphone :

Adresse mail de contact du site :

Convention Collective Nationale : Espaces de Loisirs (ELAC) Autre (précisez :

Si l'adresse du siège sociale est différente de celle du parc, merci de la renseigner ici :

Adresse du Siège :

CP : Ville :

CONTACT PRINCIPAL

Madame Monsieur

Nom : Prénom : Fonction :

Tel. portable : Email :

QUELQUES INFORMATIONS

Fréquentation 2019 (en nombre d'entrées) : Chiffre d'Affaire HT 2019 :

Période d'ouverture :

En cas de sites multi-activités, merci de préciser les activités proposées (paintball, hébergement, snack, etc...) :

Nombre de salariés en CDI (2019) :

Nombre de salariés en CDD de plus de 6 mois (2019) :

Nombre de salariés en CDD saisonniers (2019) :

Bulletin d'adhésion 2019-2020

(1er octobre 2019 - 30 septembre 2020 - A payer avant le 31 mars 2020)

MONTANT DE L'ADHESION 2019-2020

La cotisation se calcule sur le CA de l'activité déclarée comme activité principale uniquement

Chiffre d'affaire	Montant de l'adhésion
SITE EN PROJET/ EN CONSTRUCTION	154 €
CA < 75 000 € H.T	298 €
75 000 € HT < CA < 200 000 € HT	432 €
200 000 € HT < CA < 500 000 € HT	483 €
CA > 500 000 € HT	668 €
Parc supplémentaire	92 €/site

Droit d'entrée*	100 € + montant adhésion
------------------------	---------------------------------

* A noter : Le droit d'entrée est dû uniquement en cas de première adhésion au SLA, ou de réadhésion si l'adhérent n'a pas versé de cotisation pendant une ou plusieurs années consécutives.

**L'adhésion 2019-2020 porte sur la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020.
Une adhésion en cours d'année, ne donne pas droit à une proratisation de la cotisation.**

Coordonnées bancaires
Nom du compte : SLA
RIB 14506 01100 728028 19472 34
IBAN FR76 1450 6011 0072 8028 1947 234
BIC AGRIFRPP845

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

POUR L'ENSEMBLE DES SITES :

☐ attestation d'assurance R.C .en cours de validité

POUR LES PAH UNIQUEMENT :

☐ attestation du dernier contrôle technique du PAH
☐ attestation du dernier contrôle phytosanitaire

En adhérent au SLA, je m'engage à :

- Avoir pris connaissance des statuts du SLA et de son règlement intérieur (disponible sur simple demande au secrétariat et téléchargeables sur le site Internet du SLA) et à les respecter
- Respecter la déontologie syndicale et à me conformer aux décisions du Conseil d'administration et, notamment, aux dispositions prévues par le Règlement Intérieur ainsi qu'aux décisions des assemblées générales
- Payer le droit d'entrée et la cotisation annuelle, et ce au plus tard le 31 juillet de l'année civile

Fait à le

Signature

Le dossier complet est à retourner à :
SLA - 67 RUE SAINT JACQUES - 75005 PARIS
ou par mail à :
h.barbe@sla-syndicat.org